

COMMUNIQUE DE PRESSE

Antananarivo, 30 octobre 2020

Depuis la sortie des décrets relatifs aux élections Sénatoriales pris en conseil du Gouvernement vers le début du mois de septembre dernier, la Commission Electorale Nationale Indépendante – CENI est à pied d'œuvre pour la préparation et l'organisation desdites élections qui se tiendra le 11 décembre 2020.

Dans cette optique, en application des articles 102, 112 et 123 de la loi organique N°2018-008 relative au régime général des élections et des référendums, la CENI a procédé ce jour aux tirages au sort concernant le numéro d'ordre des listes de candidats aux élections Sénatoriales sur le bulletin unique, sur les panneaux d'affichages ainsi que leurs passages sur les ondes de la RNM et TVM (temps d'antenne gratuit) durant les 21 jours qui définissent la campagne électorale.

La transparence comme leitmotiv, la CENI a procédé aux tirages au sort en présence des institutions partenaires telles que : le CFM, le CNIDH, le BIANCO, le SAMIFIN ainsi que les organisations de la société civile œuvrant dans l'observation des élections : SAFIDY, KMF/CNOE... De même, les partis politiques ayant présenté une liste de candidat à savoir : le Malagasy Miara Miainga (MMM), Isika rehetra Miaraka amin'ny Andry Rajoelina (IRD) et les candidats indépendants, qui sont majoritaires dans cette élection ont également assisté à l'événement. De par son vice-président Hervé Philibert ANDRIAMANANTSOA, la CENI a remercié toute l'assistance d'avoir honoré de leur présence à cette étape du processus électoral

D'après les explications du Vice-Président de la CENI, Hervé Philibert ANDRIAMANANTSOA chaque liste de candidat se succédera sur les ondes de la RNM et TVM durant la période de la campagne électorale. « *D'après le régime général des élections, la CENI se doit de procéder à des tirages au sort afin de donner une égalité de chance à toutes les listes de candidat. Il s'agit déjà d'une pratique mondiale* », explique le vice-président.

Durant l'événement, deux types de tirage au sort ont été effectués. Dans un premier temps, le tirage consiste à tirer au sort le numéro d'ordre des candidats sur les bulletins uniques et les panneaux d'affichages. Dans un second temps, par principe d'équité et d'égalité, le second tirage au sort concerne le passage des listes des candidats de chaque Province sur les ondes de la RNM et la TVM nationale. Chaque liste de candidat détient alors 3 minutes quotidiennement, entre 16h et 17h. En moyenne, chaque Province présente 2 à 3 listes de candidat. La liste de candidat respective a également un accès aux antennes de la RNM et TVM situé dans chaque chef-lieu de Province où ils se présentent.

Suite à ces tirages au sort, la CENI procédera aux finalisations des bulletins uniques et des listes des grands électeurs qui vont élire les prochains membres de la Chambre haute de la Grande île.